

## Les peuples autochtones sont toujours victimes du racisme qui sévit au Canada

Par Lea Nicholas-MacKenzie

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée se tiendra en Afrique du Sud, du 31 août au 7 septembre 2001. Elle aura pour thème «Unis contre le racisme : égalité, justice, dignité.» Pour accéder à l'égalité, à la dignité et à la justice, il faudra que les peuples autochtones participent au processus préparatoire de la Conférence ainsi qu'à cette dernière.

En 1999, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies proclamait la situation des peuples autochtones comme «étant l'un des problèmes des droits de la personne les plus urgents à régler au Canada.» Mais cela n'a rien de surprenant pour les peuples autochtones qui ont toujours dénoncé le racisme et les conditions sous-développées auxquelles ils sont confrontés dans un pays aussi industrialisé. Alors que le Canada se classe en première position, selon l'Indice du développement humain des Nations Unies, les populations autochtones canadiennes sont reléguées au soixante-troisième rang – une position dont les conditions socio-économiques ressemblent plutôt à celles de pays tels la Bulgarie, la Thaïlande

et le Liban. C'est une réalité inexcusable pour un pays si riche, jouissant d'une telle réputation internationale en matière de droits de la personne.

La Conférence mondiale sera une occasion particulièrement importante pour



Une rencontre organisée par l'Association internationale des femmes autochtones a eu lieu à New York, en juillet dernier. Les participantes ont discuté de relations raciales, du statut hommes-femmes et de la Conférence mondiale contre le racisme.

les peuples autochtones de mettre en lumière la situation raciale réelle qui existe au Canada. Les peuples autochtones du monde entier pourront aussi s'unir et dénoncer le racisme inhérent aux actions des gouvernements qui tentent à l'heure actuelle d'éliminer leur droit à l'autodétermination du Projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies.

Le droit à l'autodétermination est un droit fondamental qui est enchâssé dans la Charte des Nations Unies, dans le Pacte

international relatif aux droits civils et politiques et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le refus d'accorder ce droit aux peuples autochtones viole un principe fondamental des lois internationales qui garantissent l'application universelle des droits sans aucune discrimination.

Il faut éduquer l'ensemble des nations sur le problème du racisme qui existe au Canada. Malheureusement il faut faire de même pour de nombreux Canadiens. Les réalités historiques sont, au Canada (selon Ward Churchill), «à la fois niées, justifiées et dans la plupart des cas louées.»

Le fait de nier a pour conséquence de voir les choses hors contexte. Nombreux sont ceux qui ne voient pas la corrélation qui existe entre la violence et le racisme présents à travers

suite à la page 11

### DANS CE NUMÉRO

Mot de la directrice générale 2

Message du président 3

Guide du participant canadien à la CMCR 4

La voix des ONG doit se faire entendre 6

Projets d'activités contre le racisme 8

Mises en candidature du Prix d'excellence 10

# Mot de la directrice générale



Vers la fin août, le bureau canadien du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) a été vertement critiqué dans les médias après avoir annoncé son intention de lancer une campagne publicitaire exhortant les Canadiens à devenir plus tolérants à l'égard des réfugiés.

Dans un éditorial intitulé «False Advertising» («Publicité mensongère»), le National Post a prétendu que les Canadiens n'ont pas besoin de l'ingérence d'un organisme étranger et non élu – et n'en veulent pas – dans les décisions sur les politiques relatives à l'immigration. Même le Toronto Star, plus libéral d'esprit, a suivi le mouvement, accusant le HCNUR de prêcher aux Canadiens un sermon mal à propos sur la tolérance.

Dans un monde dominé par la publicité des grandes entreprises, il est plutôt inquiétant de constater que deux des journaux parmi les plus importants du Canada décident de s'attaquer à une campagne publicitaire sur les droits de la personne pour avoir essayé d'influencer l'opinion publique canadienne de façon positive. Il est également surprenant que certains médias découragent la libre circulation de l'information, élément essentiel de toute démocratie bien portante.

Le Canada possède l'un des meilleurs systèmes de détermination du statut de réfugié au monde. Toutefois, les questions d'immigration s'entremêlent souvent avec des questions de racisme, que ce soit en matière de politique relative à l'immigration ou dans l'expression du sentiment public. La réaction

xénophobe devant la présence d'étrangers dans notre pays n'est pas nouvelle mais elle est presque toujours basée sur la désinformation. La réaction hostile du public devant l'arrivée de quatre bateaux remplis d'immigrants chinois l'an dernier en Colombie-Britannique fut en partie due au manque de compréhension des causes et des manifestations du trafic des êtres humains.

En septembre dernier, un séminaire d'experts de l'Asie et du Pacifique a eu lieu à Bangkok, en Thaïlande. Thème de la réunion : «Les travailleurs migrants et le trafic de personnes, spécialement les femmes et les enfants». Le séminaire s'inscrit dans la série de réunions préparatoires à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (CMCR), qui sera tenue en Afrique du Sud.

Au séminaire de Bangkok, des experts ont affirmé que le trafic de personnes implique l'usage de tromperie, de coercition ou de servitude pour dettes. Les migrants, impatients de s'échapper à la pauvreté ou à l'insécurité politique et sociale, ignorent souvent les risques et les dangers auxquels ils peuvent faire face en cours de transport et à l'arrivée. Bien des immigrés chinois répondaient à cette description.

Les migrants trafiqués sont détenus comme des esclaves et contraints de travailler dans des ateliers de misère, d'offrir des services sexuels ou de faire d'autres formes de travail forcé. Ils sont maîtrisés au moyen d'emprisonnement, de servitude de dettes, de confiscation des documents de voyage, de violences ou de la

menace de violences.

Elinor Caplan, ministre de l'Immigration du Canada, a pris des mesures contre les contrebandiers de personnes. Toutefois, le Canada doit également protéger les droits fondamentaux des migrants pris dans ce filet, surtout lorsqu'ils sont d'âge mineur. Certains mineurs ont été détenus dans des installations ontariennes de détention en contravention de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ce qui porte un coup à la réputation de notre pays sur la scène internationale.

Les problèmes comme ceux-là doivent être soulevés à la Conférence mondiale. La Fondation canadienne des relations raciales a l'intention de participer activement tant au processus préparatoire qu'à la Conférence mondiale elle-même. Nous avons créé une page CMCR sur notre site Web et la mettrons à jour régulièrement. Cette page comprend des renseignements généraux sur la CMCR ainsi que des liens à d'autres sites importants.

La Fondation est par ailleurs en train de rédiger un exposé de sa position; celui-ci sera versé dans le processus de la CMCR. Quoiqu'il reste à faire le point sur certains détails, nous comptons recommander des mesures et des stratégies orientées sur l'action pour combattre aussi bien le racisme évident que le racisme systémique. De plus, nous collaborerons avec notre comité aux affaires autochtones afin d'assurer que la Fondation appuiera efficacement les efforts des peuples autochtones du Canada pour la promotion et la défense de leurs droits. ■

*Meg Lam*



Photothèque PC John McKay

**Madame Elinor Caplan, ministre de l'Immigration, a pris des mesures en vue de réprimer la contrebande d'individus.**

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

# Le Canada ne respecte pas son obligation de produire des rapports périodiques sur la situation du racisme

Par l'honorable Lincoln Alexander

Moins de trois semaines avant le début des Jeux olympiques de Sydney, le gouvernement australien attaquait vivement les Nations Unies suite aux critiques qu'elles lui avaient adressées sur le traitement réservé aux peuples autochtones.

Cinq mois auparavant, en mars, le Comité des Nations unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale avait critiqué le refus du gouvernement australien de présenter des excuses officielles à l'échelle nationale et de verser des compensations monétaires aux enfants autochtones qui furent séparés de leurs parents. Le Comité exprimait aussi être gravement préoccupé par le taux d'incarcération des membres des peuples autochtones qui était disproportionné par rapport à celui de la population générale.

En guise de réponse, le gouvernement australien a passé en revue ses rapports avec les NU et a déclaré qu'il mettrait son veto sur presque toutes les visites des rapporteurs spéciaux des droits de la personne de l'ONU et réduirait sa participation dans le système du traité international.

La réaction exagérée du gouvernement de l'Australie a été condamnée par des groupes des droits de la personne et par le chef de la section des traités des NU, M. Palitha Kohona qui a déclaré que l'Australie «devrait faire preuve de maturité et, au lieu de faire la tête, elle devrait plutôt accepter la critique et prendre les mesures visant à améliorer la situation.»

La réaction du gouvernement australien à la critique des NU soulève une question importante pour les Canadiens : Comment réagirait notre gouvernement s'il faisait l'objet de pareilles critiques du Comité sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale?

La critique qu'a faite les NU de l'Australie pourrait, à bien des égards, tout aussi bien s'adresser au Canada. La violence sexuelle et physique et l'aliénation culturelle dont les enfants

autochtones ont souffert quand on les a forcés à quitter leurs parents pour être placés dans des pensionnats ont entraîné de nombreuses poursuites contre le gouvernement canadien et l'Église. Et tout comme en Australie, le taux d'incarcération des membres des peuples



autochtones est disproportionné par rapport à celui de la population générale.

Malheureusement, au cours du deuxième semestre de l'année 1990, le gouvernement fédéral s'est soustrait à l'étude globale effectuée par les Nations Unies à l'égard de la situation prévalant au Canada sur le plan du racisme. Bien que le gouvernement fédéral décrive le Canada comme étant un chef de file des NU en ce qui a trait aux droits de la personne, à l'heure actuelle, il viole la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale en ne présentant pas de rapports périodiques comme il le devrait.

Cette convention a été adoptée par l'Assemblée générale des NU en 1965 et a été ratifiée par au moins 156 États membres, dont le Canada. Il s'agit du traité international des droits de la personne le plus complet visant à lutter contre la discrimination raciale et il en sera

question au cours de la Conférence mondiale contre le racisme qui se tiendra en Afrique du Sud.

Le traité comporte des obligations légales. Les pays adhérents doivent prendre des mesures pour le mettre en application et produire des rapports bisannuels auprès du Comité sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale. Après avoir présenté leur rapport, les gouvernements sont invités à défendre leur conduite devant un Comité composé de 18 membres chargés de s'assurer que le traité est respecté.

Le Canada a produit 12 rapports depuis 1971. Les onzième et douzième rapports ont été examinés par le Comité en même temps, en août 1994. Cependant, le Canada ne s'est pas acquitté de son obligation de produire son treizième, quatorzième et quinzième rapports en temps opportun.

Selon les informations reçues par le ministère du Patrimoine canadien, le Canada soumettra ses 13e et 14 rapports en octobre prochain, bien qu'ils devaient être remis respectivement les 13 novembre 1995 et 13 novembre 1997. Le Comité permanent fédéral/provincial/territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne a, par ailleurs, convenu que le 15e rapport, qui devait être remis le 13 novembre 1999, sera déposé conjointement avec le 16e rapport en novembre 2001.

Le Canada n'est certainement pas le seul pays à ne pas s'acquitter de son obligation de présenter des rapports en temps opportun. Cependant, aucun autre pays ne se vante d'être le chef de file mondial dans la lutte contre le racisme. Le gouvernement fédéral ne peut prendre un rôle directeur à l'occasion de la Conférence mondiale à moins qu'il ne démontre son intention sérieuse de s'acquitter de ses obligations légales internationales. Après tout, si le Canada est incapable de remettre un document élémentaire aux NU en respectant l'échéance, pourquoi aucun autre pays devrait-il considérer sérieusement nos opinions? ■

# Guide du participant canadien à la Conférence mondiale contre le racisme (CMCR)

par Colin Bhattacharjee

Les préparatifs sont bien en route en vue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (CMCR), qui aura lieu en Afrique du Sud du 31 août au 7 septembre 2001. La conférence parallèle, soit le forum des organisations non gouvernementales, devrait se dérouler du 29 août au 2 septembre 2001.

Il s'agit de la troisième conférence mondiale organisée par les Nations Unies sur cette question. Les deux autres ont eu lieu à Genève (Suisse) en 1978 et en 1983. La Conférence de l'an 2001 portera principalement sur les mesures et stratégies pratiques et pragmatiques permettant de lutter contre les formes contemporaines de racisme et d'intolérance.

Les ONG et les peuples autochtones du Canada peuvent influencer de façon importante sur les résultats de la CMCR et du forum des ONG :

- En participant aux réunions préparatoires au Canada et aux comités préparatoires internationaux en vue de la conférence de l'ONU et du forum des ONG.
- En assistant à la conférence officielle de l'ONU.
- En assistant au forum des ONG.

C'est le moment d'agir dès maintenant! D'importantes réunions préparatoires auront lieu au cours des quatre prochains mois, tant au niveau canadien qu'international et surtout pour la Conférence mondiale officielle. Lorsque la CMCR débutera à la fin août 2001, des documents clés tels que la Déclaration et le Programme d'action existeront déjà sous forme de projets et des gouvernements se seront déjà entendus sur de nombreuses questions importantes.

## PRÉPARATIFS AU CANADA

### Gouvernement fédéral

Le ministère du Patrimoine canadien dirige les préparatifs relatifs à la représentation canadienne. Il a établi un Secrétariat à la

Conférence mondiale. Le ministère a également nommé un comité consultatif qui recommandera le processus de sélection et de financement des délégués des organisations canadiennes non gouvernementales à la conférence mondiale et au forum parallèle.

Afin d'aider le Gouvernement du Canada à élaborer sa position, le ministère du Patrimoine canadien organise une série de conférences régionales de deux jours. Des consultations se tiendront à Vancouver, Edmonton, Halifax et Toronto en septembre, et à Montréal et Iqaluit en octobre. De plus, une conférence nationale se tiendra à Ottawa les 3 et 4 novembre. Des renseignements plus détaillés sur les préparatifs



du Canada seront affichés au site Web du gouvernement fédéral sur la Conférence mondiale: [www.pch.gc.ca/multi/splashpage/home\\_f.htm](http://www.pch.gc.ca/multi/splashpage/home_f.htm)

## PRÉPARATIFS AU NIVEAU INTERNATIONAL

### Réunions

Une série de rencontres préparatoires officielles aura lieu au cours des 12 mois précédant la CMCR. Lors de ces réunions, les gouvernements entreprendront les travaux préliminaires de la conférence, notamment les négociations sur l'ordre du jour de la CMCR et sur le contenu des documents importants.

Le processus préliminaire prévoit deux Comités préparatoires, quatre réunions régionales, une réunion du Groupe de travail intersessions et une série de séminaires d'experts.

Les ONG accréditées et les représentants accrédités des peuples autochtones pourront participer à ces réunions à titre d'observateurs.

### Accréditation

Les ONG canadiennes et les peuples autochtones désirant assister aux réunions préparatoires internationales et à la CMCR doivent être dûment accrédités. Le processus d'accréditation est décrit aux sites Web suivants :

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[www.unhchr.ch/french/html/racism/index.htm](http://www.unhchr.ch/french/html/racism/index.htm)

Human Rights Internet

[www.hri.ca/racism/](http://www.hri.ca/racism/)

(Cliquez sur « Accréditation »)

### FORUM DES ONG

Pour des raisons philosophiques ou financières, ce ne sont pas toutes les ONG ni tous les peuples autochtones qui veulent ou qui peuvent participer aux réunions préparatoires officielles ou à la CMCR elle-même. Cependant, comme c'est le cas de la plupart des conférences mondiales de l'ONU, les ONG tiendront un forum parallèle en Afrique du Sud. La coalition des ONG de l'Afrique du Sud, la SANGOCO, joue le rôle de comité organisateur du forum.

Le forum parallèle donnera aux ONG et aux peuples autochtones l'occasion d'établir un ordre du jour indépendant et de soulever des questions qui sont exclues de la conférence officielle. L'ONU et les pays membres ne déterminent pas l'ordre du jour ou le programme du forum des ONG.

Les ONG ou les représentants des peuples autochtones à la recherche de financement pour participer au forum des ONG devraient communiquer avec le Secrétariat à la Conférence mondiale au sein du ministère du Patrimoine canadien. ■

## Guide à l'intention des ONG

L'International Human Rights Law Group (IHRLG) a produit une excellente publication pour les organisations non gouvernementales intitulée : *Lutter ensemble contre le racisme: Guide pour la participation à la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme*. Ce guide, disponible en anglais, français et espagnol a pour but de doter les

organisations non gouvernementales (ONG) des moyens nécessaires pour participer pleinement à Conférence mondiale sur le racisme. Ce guide peut être téléchargé du site Web de l'IHRLG à l'adresse suivante : [www.hrllawgroup.org/](http://www.hrllawgroup.org/) ■

**Madame Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a été nommée secrétaire générale de la Conférence mondiale contre le racisme.**



Photothèque PC Vison Kryziew

## Hyperliens relatifs à la CMCR

HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

[www.unhchr.ch/html/racism/index.htm](http://www.unhchr.ch/html/racism/index.htm)

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

[www.pch.gc.ca/multi/splashpage/home\\_e.htm](http://www.pch.gc.ca/multi/splashpage/home_e.htm)

RÉPONSE DU CANADA AU QUESTIONNAIRE DES NATIONS UNIES (OCTOBRE 1999)

[www.pch.gc.ca/ddp-hrd/francais/questionnaire/toc\\_f.htm](http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/francais/questionnaire/toc_f.htm)

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

[www.crr.ca](http://www.crr.ca)

PAGES DESTINÉES AUX ONG QUI DÉSIRENT PARTICIPER À LA PÉRIODE PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE MONDIALE

[www.hri.ca/racism/indexfr.shtml](http://www.hri.ca/racism/indexfr.shtml)

CAUCUS DES FEMMES - DROITS DE LA PERSONNE

<http://www.rci.rutgers.edu/~cwgl/wc/wc.htm>

## Personnes-ressources de la CMCR

NATIONS UNIES

Laurie S. Wiseberg  
ONG pour la CMCR Bureau 4-025  
Palais Wilson 1211 Genève 10, Suisse  
Tél. : (41-22) 917-9393  
Télec. : (41-22) 917-9050  
Courriel : [lwiseberg.hchr@unog.ch](mailto:lwiseberg.hchr@unog.ch)

Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme  
Secrétariat de la Conférence mondiale Nations Unies 1211 Genève 10, Suisse  
Tél. : (41-22) 917-9290  
Télec. : (41-22) 917-9022  
Courriel : [husbands@un.org](mailto:husbands@un.org) or [rhusbands.hchr@unog.ch](mailto:rhusbands.hchr@unog.ch)

GOUVERNEMENT DU CANADA

Secrétariat canadien – CMCR  
Ministère du Patrimoine canadien  
25, rue Eddy 11e étage, Station 32  
Hull (Québec) K1A 0M5  
Tél. : (866) 426-2121  
Télec. : (819) 997-3471  
Courriel : [un\\_conference@pch.gc.ca](mailto:un_conference@pch.gc.ca)

## Dates importantes

19 ET 20 OCTOBRE 2000

Réunion informelle de la CMCR  
Genève (Suisse)

20 ET 21 OCTOBRE 2000

Consultation régionale du gouvernement du Canada Montréal (Québec)

22 ET 23 OCTOBRE 2000

Consultation régionale du gouvernement du Canada Iqaluit (Nunavut)

3 ET 4 NOVEMBRE 2000

Consultation nationale du gouvernement du Canada Ottawa (Ontario)

4 AU 6 DÉCEMBRE

Réunion régionale - Comité préparatoire des Amériques Santiago (Chili)

15 AU 19 JANVIER 2001

Réunion du groupe de travail intersession Genève (Suisse)

30 MAI AU 8 JUIN 2001

Deuxième réunion du Comité préparatoire Genève (Suisse)

31 AOÛT AU 2 SEPT. 2001

Forum des ONG

31 AOÛT AU 7 SEPT. 2001

Conférence mondiale contre le racisme

# La voix des ONG canadiennes doit se faire entendre à la Conférence mondiale

par Cynthia Pay



La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (CMCR), organisée par l'ONU, représentera une occasion très importante pour le monde entier d'examiner le racisme, ses causes ainsi que les remèdes possibles. C'est toutefois une occasion qui sera vaine si les organisations communautaires qui ont de l'expertise dans la lutte contre le racisme n'ont pas voix au chapitre.

En préparation à la Conférence mondiale, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU a distribué un questionnaire visant à faire le bilan des progrès réalisés et des obstacles qui restent à surmonter dans la lutte contre le racisme. Malheureusement, la réponse officielle du Canada ne représente qu'une tentative de blanchissement, niant qu'il existe un problème de racisme au pays. Cela doit être perçu par les organisations anti-racistes comme un signal de l'importance de se faire entendre.

Le Haut-Commissaire demande quels sont les progrès réalisés dans la lutte contre le racisme au Canada et quels sont les éléments qui font obstacle au progrès continu. On pourrait croire que pour évaluer les progrès, on commencerait par cerner le problème – mais le déni global possède sa propre logique.

Au lieu de décrire les injustices passées ou les exemples du racisme qui existe encore, le Canada s'est contenté de dresser la liste des instruments internationaux signés et des lois adoptées portant sur les droits de la personne, telles que la Charte

canadienne des droits et libertés, la Loi sur le multiculturalisme canadien et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Rien n'est indiqué pour expliquer pourquoi ce genre de législation aurait pu être nécessaire ou pour en évaluer l'efficacité. De plus, le Canada ne relève aucun des problèmes associés à ces instruments juridiques tels que le manque d'accès aux avocats, une magistrature qui nie parfois l'existence du racisme ou les délais prolongés qui sont la norme dans le traitement des plaintes concernant les droits de la personne.

De façon similaire, la partie du rapport canadien qui traite de la participation à la vie politique démontre un manque de compréhension fondamentale de la nature du racisme. Par exemple, comme preuve que «le nombre de représentants de minorités ethniques et de minorités visibles au Parlement canadien a connu une croissance continue», le document cite le fait que 15 % des députés fédéraux sont nés dans d'autres pays. Cette déclaration ne tient pas compte du fait qu'une bonne partie de ces immigrants ne sont pas membres des groupes raciaux minoritaires et nie l'existence des peuples autochtones et des gens de couleur qui vivent au Canada depuis des générations.

Erica Lawson, analyste de la politique et chercheur auprès de la clinique juridique *African Canadian Legal Clinic* (ACLC) à Toronto, identifie le déni du racisme comme étant l'un des enjeux principaux de la Conférence mondiale pour les Canadiens d'origine africaine. ACLC, en sa qualité de membre de la *African Canadian Coalition Against Racism* (ACCAR), est l'une des rares ONG canadiennes qui participent déjà au processus qui mènera à la CMCR. En effet, la coalition a participé au premier Comité préparatoire, tenu à Genève plus tôt cette année, et fait partie du comité coordonnateur des Amériques pour la Conférence mondiale. Comme point de départ, l'ACCAR compte faire en sorte que l'héritage du racisme envers les Noirs, du colonialisme et de l'esclavagisme au Canada

soit clairement identifié et examiné.

Une des parties les plus cocasses du rapport – sans vouloir l'être – est celle de l'Ontario, qui cite son Plan d'égalité des chances en exemple de progrès dans la lutte contre le racisme. Dans les faits, il s'agit d'une mesure adoptée conjointement avec la Loi de 1995 abrogeant le contingentement en matière d'emploi, loi que le gouvernement Harris a promulguée expressément pour abolir la législation favorisant l'équité en matière d'emploi en Ontario!

Le besoin de mécanismes efficaces pour combattre le racisme et la discrimination dans les domaines tels que l'emploi est une autre question importante pour les activistes canadiens anti-racisme. Eduardo Garay, coordonnateur de programmes au *Hispanic Development Council*, fait remarquer que la collectivité latino-américaine au Canada a le revenu per capita le moins élevé de tous les groupes ethniques malgré son taux de scolarité qui est relativement élevé. D'après lui, ce problème serait lié non seulement à la discrimination mais également aux compressions budgétaires dans les programmes de services d'établissement à l'intention des immigrants.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil national de canadiens chinois (CNCC) a identifié des pratiques discriminatoires au sein des organismes de réglementation professionnelle obtenues à l'étranger par les immigrants faisant partie des minorités visibles. Le *Hispanic Development Council* et le CNCC sont tous deux membres de la Coalition nationale anti-racisme, qui a été constituée dans le but de conscientiser les collectivités des minorités culturelles et raciales au Canada et d'assurer la participation de celles-ci à la Conférence mondiale.

Au niveau plus fondamental, les ONG canadiennes revendiqueront une reconnaissance des injustices qui ont marqué notre histoire ainsi que le redressement des torts qui en découlent et qui sont toujours présents de nos jours. L'ACCAR souligne le besoin d'examiner l'héritage de



Photothèque PC (Bruce Stotesbury)

## Plusieurs migrants d'origine chinoise ont été paradés devant les médias menottes aux mains et en tenue de prisonnier

l'esclavage et de faire des réparations pour ses répercussions actuelles; alors que le CNCC continue de se battre en faveur d'une compensation pour les conséquences de la taxe d'entrée sur les Chinois et de la Loi sur l'exclusion des Chinois.

Le racisme dans le système d'immigration a également été identifié comme une question majeure pour les ONG canadiennes. Le traitement par Citoyenneté et Immigration Canada des immigrants chinois arrivés au Canada en bateau l'année dernière était l'exemple type des inégalités dans le système de l'immigration. À l'encontre des autres demandeurs du statut de réfugié, qui sont habituellement libérés après avoir déposé leur demande, ces personnes ont été détenues sur la base d'un profil de groupe raciste.

En plus, les agents d'immigration ont criminalisé ces immigrants en les faisant défiler devant les caméras de la télévision, menottés et en tenue de prisonnier, et les ont déshumanisés en faisant imprimer des t-shirts avec le slogan «Class of 90» (promotion de 90) pour commémorer la dépor-

tation de 90 des immigrants vers la Chine. Le CNCC continue à réclamer la libération de ces immigrants et notamment des enfants que l'on garde dans un centre de détention pour adultes, sans accès à l'enseignement et à d'autres besoins fondamentaux.

Une fois de plus, la réponse officielle du Canada s'avère complètement insuffisante. À la question de savoir si le Canada avait ratifié la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants, le gouvernement a répondu que le Canada «n'a pas une catégorie de travailleurs migrants comme tels» et ce, malgré les programmes que le gouvernement a établis afin de faciliter le recrutement des travailleurs migrants pour l'agriculture et pour le travail domestique. De plus, le Canada déclare que les étrangers sont protégés par les mêmes normes de travail qui s'appliquent aux travailleurs canadiens alors qu'en Ontario, par exemple, la Loi sur les normes d'emploi prévoit explicitement des

normes moins rigoureuses concernant les travailleurs domestiques et agricoles, qui ont tendance à être souvent des migrants.

Le besoin d'une participation des ONG à la Conférence mondiale est évident. Ce qui est moins clair, c'est la possibilité d'une contribution significative de la part des ONG canadiennes. Le Comité préparatoire régional des Amériques doit se réunir vers la fin de l'an 2000 mais la plupart des ONG commencent à peine à s'informer sur le processus et n'ont pas les ressources financières nécessaires pour y participer pleinement. Les mois prochains révéleront les projets du gouvernement fédéral en ce qui concerne la Conférence. La participation des ONG doit être facilitée si la Conférence doit représenter une remise en question dynamique et significative du racisme dans toutes ses formes. ■

*Cynthia Pay est vice-présidente, à l'Exécutif National du Conseil national des Canadiens chinois. Elle travaille comme avocate à la permanence des Parkdale Community Legal Services, à Toronto.*

# Sensibiliser le public au fléau du racisme

Par l'entremise de son Programme de parrainage d'activités contre le racisme, la Fondation s'est engagée à lutter contre le racisme et toutes formes de discrimination raciale. À cet effet, elle a récemment accordé des subventions totalisant plus de 45 000 \$ pour financer les projets suivants :

## COALITION POUR LES DROITS DES AUTOCHTONES (ARC)

*Les droits de la personne chez les peuples autochtones du Canada : Fiche de rendement préparée par les Nations Unies*

Les responsables du projet désirent recueillir des renseignements sur l'ensemble des instruments de ratification des droits disponibles à l'échelle internationale en matière de droit terrien et de droits conférés par traités, pour ensuite les diffuser. À la suite de cette compilation, ils prépareront un exposé et un sommaire écrit, comprenant un compte rendu des problèmes auxquels sont confrontés les autochtones du Canada, malgré l'existence de processus internationaux en matière de droits de la personne (comme il est mentionné dans la fiche de rendement préparée par les Nations Unies). Ce projet prévoit un important élément de distribution, notamment la publication d'un sommaire écrit, la préparation de fiches techniques et de brochures, la conception d'un site Web et l'organisation de rencontres en vue du partage de l'information.

## ALBERTA BLACK STUDIES ASSOCIATION

*Ateliers portant sur la lutte contre le racisme et les problèmes survenant dans les milieux de l'emploi et de l'éducation*

En collaboration avec l'Association des enseignants et des enseignantes de l'Alberta, ce projet vise à organiser des rencontres et des activités communautaires sur la lutte contre le racisme dans le monde du travail. Il vise particulièrement à examiner le mouvement de ressac actuel causé par l'arrivée de nouveaux travailleurs de race noire dans la ville de Brooks, en Alberta.



**La FCRR subventionne un projet organisé par le Centre culturel et communautaire chinois de Winnipeg. De g. à dr., Art Miki, Eva Luk, l'honorable Lincoln Alexander, Lan Doan et Martin Strauss.**

## CROSS CULTURAL COMMUNICATION CENTRE

*Notre version des faits : les événements ayant entouré la lutte contre le racisme en 1999/2000*

Ce projet vise à créer une série de brochures dont chacune traitera d'un incident particulier à caractère raciste survenu à Toronto au cours des années 1999-2000 et ayant nécessité la mobilisation des gens de couleur. Ces brochures permettront de définir le racisme tel que vécu à Toronto. En plus d'y trouver des modèles d'intervention et de mobilisation, ces brochures donneront également aux différentes communautés l'occasion de procéder à une réflexion analytique des incidents racistes

## DEVELOPMENT EDUCATION CENTRE

*Le « Livre brun »*

Ce projet consiste à mettre en œuvre un plan d'action directe comprenant des ateliers, des groupes de discussion, des exposés et la conception d'un site Web. À l'aide de récits relatant différentes expériences, le Livre brun est un outil éducatif et motivationnel qui incite à participer à la lutte contre le racisme. Il invite les jeunes à faire du bénévolat et à s'engager auprès d'organismes communautaires. Le Livre brun servira à sensibiliser le public en général et les collectivités musulmanes et sud-asiatiques. Il mettra en particulier l'accent sur ces dernières. Les responsables du projet prévoient atteindre plus de 10 000 personnes.

## MUSÉE NATIONAL DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE

*Trahis par la démocratie : L'expérience des Canadiens d'origine japonaise*

Ce projet consiste à produire six troupes d'information pour souligner l'exposition qui se tiendra au Musée national des Canadiens d'origine japonaise et ayant pour thème : « Trahis par la démocratie : l'expérience des Canadiens d'origine japonaise ». Cette exposition et les activités afférentes marqueront l'ouverture du musée au Nikkei Heritage Centre, dans la ville de Burnaby (C.-B.), le 22 septembre 2000. Les troupes d'information retraceront en détails l'expérience vécue par les Canadiens d'origine japonaise entre les années 1942 et 1950 et les démarches entreprises afin d'obtenir réparation

## MULTICULTURAL ASSOCIATION OF NOVA SCOTIA

*Les jeunes et la lutte contre le racisme en l'an 2000*

Ce projet consiste à mettre sur pied un programme de « Formation d'animateurs ». Dans le cadre de ce programme, de jeunes étudiants recevront une formation sur la lutte contre le racisme et seront entraînés à animer des ateliers et à présenter des exposés sur le racisme, la résolution de conflit, et à sensibiliser le public aux disparités culturelles. Une fois formés, ils seront appelés à former d'autres étudiants, de façon à ce que plus de

100 jeunes participent au projet. Huit ateliers de formation seront offerts au cours de l'année dans toute la province de la Nouvelle-Écosse.

## THE WINNIPEG CHINESE CULTURAL & COMMUNITY CENTRE

*À l'abri de l'holocauste*

L'objectif de ce projet est de produire du matériel éducatif en relation avec l'exposition « À l'abri de l'holocauste » qui aura lieu à Winnipeg. Cette exposition fait état de la collaboration qui existait entre les Canadiens d'origines japonaise et chinoise lorsqu'ils ont aidé le peuple juif à fuir les nazis et à trouver refuge à Shanghai entre les années 1938 et 1945. Cette exposition présente également des renseignements sur la discrimination qui régnait au cours de la même période dans les procédures d'immigration appliquées à l'égard des personnes d'origine chinoise. La trousse éducative sera diffusée par fichier électronique, par l'entremise de l'Internet ou sur disque compact.

## SOCIÉTÉ THÉÂTRE DES ENFANTS

**DETRICKSTER**

*Les durs à cuire*

Ce projet consiste à produire une pièce de théâtre qui s'adresse aux jeunes des classes de 6e à la 9e année. Ayant pour thème le racisme, les préjugés, la discrimination, l'intolérance et les menaces de violence, cette pièce de théâtre permettra aux jeunes d'identifier ces attitudes, en eux et chez les autres, et leur procurera différents moyens de les rectifier

## COLE HARBOUR BOYS AND GIRLS CLUB

*Ressources pour les jeunes en matière de lutte contre le racisme*

S'adressant aux jeunes de 13 à 18 ans, ce projet vise à élaborer des programmes de lutte contre le racisme spécialement conçus pour les jeunes et à offrir à la collectivité de Cole Harbour les ressources antiracistes existantes. Ce projet comprend la conception d'un site Web et d'un magazine électronique (e-zine). Il vise également à sensibiliser

les jeunes à la question du racisme, à perfectionner leurs aptitudes au leadership, et à leur procurer différents moyens concrets pour combattre le racisme

## UKRAINIAN CANADIAN CIVIL LIBERTIES ASSOCIATION

*En souvenir du premier internement national survenu au Canada au cours des années 1914 et 1920*

Dans le cadre de ce projet, 12 plaques commémoratives seront créées puis dévoilées en souvenir de l'internement de milliers de Canadiens d'origine ukrainienne survenu entre les années 1914 et 1920

Les dates limites des prochaines demandes de subventions ont été fixées au 15 octobre 2000 et 1<sup>er</sup> février 2001. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : [www.crr.ca](http://www.crr.ca), ou communiquer avec la Fondation aux numéros suivants : 1 888 240-4936 (sans frais) ou (416) 952-3500. ■

## Communiqué important!

La Fondation lance un appel d'offres particulier à la Conférence mondiale contre le racisme. Dans le cadre de son programme ACR, elle entend aider les organisations non gouverne-

mentales à se préparer et à élaborer des stratégies en vue de la CMCRR. Dans le cas de cet appel d'offres, la participation d'une autre source de financement n'est pas nécessaire. Pour obtenir de plus amples

renseignements, nous vous invitons à consulter notre site Web à [www.crr.ca](http://www.crr.ca) ou à communiquer avec Darlyn Mentor, agente des programmes, au 1 888 240-4936 (sans frais) ou au (416) 952-3500.

## Aide financière accrue accordée aux organismes situés dans les régions rurales

Reconnaisant que les organismes situés dans les régions rurales peuvent avoir un accès restreint aux ressources leur permettant d'entreprendre des projets de lutte contre le racisme, la Fondation a ajouté 2 500 \$ au financement dont ils peuvent bénéficier. Elle espère que cette mesure facilitera la recherche, la diffusion et la préparation de leurs plans de communication et leur permettra de participer pleinement à la lutte contre le racisme.

L'aide financière accordée dans le cadre du Programme de parrainage d'activités contre le racisme se situe habituellement entre 500 \$ et 5 000 \$ par projet. Les organismes situés dans les régions rurales peuvent maintenant obtenir

jusqu'à 7 500 \$ par projet. La Fondation invite les organismes admissibles à faire parvenir leur demande au plus tard le 16 octobre 2000.

Pour bénéficier d'une subvention, votre organisme doit:

- répondre à tous les critères du programme général ACR; et
- être situé dans une région rurale dont la population est de moins de 25 000 habitants et a un accès restreint à l'université.

**Nikki Henry et Pat Green ont profité d'une journée en canot grâce au projet organisé par Fast Friends VIII financé par la FCRR.**



# Des experts déclarent que le système scolaire doit tenir compte des besoins des enfants autochtones

Par Colin Bhattacharjee



De g. à dr., Mary Courchene, Rhonda McCorriston et Helen Settee.

Au cours des 25 dernières années, l'enseignement sous contrôle autochtone au Manitoba a évolué rapidement et avec succès dans de nombreux cas, selon une spécialiste renommée de la pédagogie autochtone qui a pris la parole à un forum public en juillet dernier.

«Aujourd'hui, nous recherchons un système scolaire qui tiendra réellement compte des besoins de nos enfants, a déclaré Mary Courchene, doyenne en pédagogie autochtone et diversité institutionnelle au Collège Red River, de Winnipeg. Nous avons désormais nos propres enseignants et notre propre administration mais nous sommes encore sous le joug de lignes directrices provinciales qui dictent ce que devons enseigner.»

Courchene fut conférencière d'honneur au

forum organisé par la Fondation canadienne des relations raciales au Centre autochtone de Winnipeg qui a attiré plus de 85 participants. Le thème du forum : «Surmonter le racisme dans l'enseignement : perspectives d'avenir pour les peuples autochtones au Manitoba.»

«Les peuples autochtones partout au pays vivent une période de renaissance, de récupération de quelque chose que nous avons presque perdue, a affirmé Courchene. Nous célébrons les façons de faire et les croyances de nos ancêtres, nous en prouvons la valeur, et comment le faisons-nous? Nous le faisons à travers le système scolaire.»

Dans la discussion entre experts qui a suivi le discours de Courchene, deux autres pédagogues autochtones ont insisté sur l'importance d'inclure les perspectives autochtones dans le

programme d'études.

«Nous voulons que les élèves autochtones développent une idée de soi positive en apprenant leurs propres histoires, leurs propres cultures et leurs propres modes de vie contemporains, a déclaré Helen Settee, consultante auprès du ministre provincial de l'Éducation et de la Formation. Nous savons que lorsque nous aurons fourni aux élèves ces outils et ces compétences, ils pourront survivre dans un milieu contemporain et pourront apporter leur contribution à la collectivité.»

Rhonda McCorriston, directrice de l'éducation du *Aboriginal Community Campus*, a déclaré que le rôle principal de l'éducation est de transmettre la culture d'une société d'une génération à la suivante.

«Beaucoup d'autochtones trouvent qu'ils sont exclus de ce processus. Nous devons envisager un avenir où nous aurons des perspectives autochtones, une compréhension autochtone, une histoire autochtone ainsi que les traditions et valeurs autochtones, et nous devons enseigner à nos enfants qu'il y a une différence entre la pauvreté et l'identité sociale.»

La présentation à Winnipeg fait partie d'une série de forums sur l'enseignement que la Fondation a organisés au cours de la dernière année. Les forums précédents ont eu lieu à Toronto (novembre 1999) et à Halifax (mars 2000).

## La date limite des mises en candidature du Prix d'excellence approche à grand pas!

Votre organisme se démarque-t-il par ses méthodes novatrices en matière de lutte contre le racisme au Canada? Désirez-vous qu'il soit reconnu pour

promouvoir l'harmonie interculturelle? N'attendez plus! La Fondation invite actuellement les mises en candidature des organismes publics, privés ou bénévoles qui

font preuve d'excellence et d'innovation dans le domaine des relations raciales au Canada.

Des prix totalisant 20 000 \$ en espèces, le trophée de l'Excellence ainsi que des prix de



Madame Yoshiko Sunahara, sculpteur, a conçu le trophée remis à l'occasion du Prix de l'excellence.

Les peuples autochtones - suite de la page 1

l'histoire du Canada et les problèmes sociaux contemporains auxquels les peuples autochtones sont confrontés (tel que le taux élevé d'incarcération, de suicides et du recours à l'aide sociale.) Nier signifie que les racistes peuvent continuer de porter le blâme sur les victimes et que les stéréotypes de paresseux, d'ivrognes et d'indiens dépendant seront propagés sans résistance.

La réalité réside dans le fait que les cultures impériales et coloniales désireuses d'élargir leur empire de ce côté de l'hémisphère devaient justifier pourquoi elles s'emparaient de terres qui ne leur appartenaient pas. Et elles le firent de plusieurs façons, notamment en évoquant les notions de "terra nullius" (territoire sans maître) de racisme et de mythe pour déshumaniser les peuples autochtones. Après tout, la seule façon par laquelle des humains peuvent découvrir un territoire déjà habité est en niant l'humanité de ses habitants.

Le racisme est à la fois le résultat et le complice du colonialisme – une épée à deux tranchants qui a entraîné non seulement le transfert des territoires des peuples autochtones et l'élimination du contrôle de leurs ressources mais qui a également servi à leur attribuer le blâme à la suite de cette perte de contrôle.

Au Canada, le racisme n'est pas inhérent qu'aux actions de ceux qui visent à limiter les droits des peuples autochtones, il est aussi inhérent à la rhétorique d'égalité pour tous. Par exemple, les membres du Parti réformiste qui se cachent maintenant derrière les étendards de l'Alliance

distinction seront présentés aux gagnants à l'occasion d'une soirée gala qui se tiendra en mars 2001. Un colloque sera également organisé où les questions les plus pressantes en matière de racisme au Canada seront soulevées au cours d'ateliers et de comités de discussion.

Il s'agit du deuxième Gala de remise du Prix de l'excellence de la Fondation. En 1999, le Prix d'excellence a souligné la contribution du Réseau éducation-médias qui utilise de façon novatrice son site Web pour lutter contre les formes de discrimination. À cette occasion, la Fondation a de plus accordé des prix de distinction à la

Fédération des enseignants de la C.-B., à *The Harmony Movement*, à l'Alliance de la Capitale nationale sur les relations interraciales et à *Providence Health Care*.

Les formulaires de nomination peuvent être téléchargés directement du site de la Fondation à l'adresse suivante ([www.crr.ca](http://www.crr.ca)). La date limite des mises en candidature est le 17 novembre 2000.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Sandy Yep, agent de programmes, au 1 888 240-4936 (sans frais) ou au (416) 952-5019. ■

canadienne soutenaient que les tentatives du gouvernement de prendre des mesures justes quant aux revendications territoriales constituaient un traitement préférentiel et, par conséquent, étaient discriminatoires envers les populations allochtones. Et ainsi, ils évitent tout dialogue portant sur une égalité significative qui prendrait en considération les injustices qui jalonnent notre histoire. Les propos portant sur le traitement préférentiel servent aussi à d'autres fins – ils permettent aux racistes de porter leur attention sur des questions autres que le statut de nation des Autochtones et des lois canadiennes qui ne sont pas respectées (p. ex. des traités.)

Un autre des problèmes clés est l'attitude prédominante face aux mesures de réparation – bien que l'on reconnaisse les réalités historiques, plusieurs seraient portés à déclarer que tout ça appartient au passé. Ils diraient aussi, sans doute, qu'ils n'en sont pas la cause, alors pourquoi devraient-ils se sentir coupables ou obligés d'intervenir? Le vol du continent s'est produit il y a 500 ans mais la dépossession perdue. De plus, cette faute ayant été commise il y a si longtemps, est-il toujours nécessaire d'y remédier? Puisque l'on tire profit de cette dépossession, il existe une complicité qui réside dans la continuation même de cette dépossession.

Une autre des manifestations récentes de racisme est la tentative de génocide par l'assimilation, lorsque les enfants autochtones ont été placés dans des pensionnats, dans les années quatre-vingt. Il incombe aux peuples autochtones de prouver que cette expérience leur a gravement porté atteinte, non

seulement sur le plan physique ou émotionnel mais aussi culturellement, plutôt que de forcer les gouvernements et l'Église à répondre de leurs actes à l'encontre de la Convention des Nations Unies sur le génocide.

Les formes de racisme systémique, institutionnel et individuel ont des conséquences sur tant de domaines : la justice, la santé, l'enseignement, les services sociaux, les langues, cultures autochtones, l'histoire des Autochtones et ainsi de suite, les points sont trop nombreux pour être tous énumérés. La Conférence mondiale est l'occasion idéale de sensibiliser les gens à ces questions et les Canadiens et leurs gouvernements ont l'obligation d'assurer que les voix des peuples autochtones seront entendues. ■



Lea Nicholas-MacKenzie est membre de la première nation malecite de Tobique, au N.-B. Elle est aussi membre du *International Indigenous Women's Forum* qui se prépare en vue de la Conférence mondiale contre le racisme.

# Perspectives de la FCRR

## GROUPE DE RÉDACTION DE LA FCRR

### RÉDACTEUR EN CHEF

Colin Bhattacharjee  
*agent des communications*

### COORDINATRICE DE PROJET

Anne Marrian  
*directrice des programmes et des communications*

## LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Moy Tam  
*directrice générale*

### LE PERSONNEL

Franca Conciatore  
*directrice, Finances et administration*

Sandie Arunachalam  
*secrétaire de direction*

Andrea Imada  
*attachée de direction*

Darlyn Mentor  
*agente des programmes*

Sandy Yep  
*agent des programmes*

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Honorable Lincoln Alexander  
*président (Hamilton, Ontario)*

Arthur K. Miki  
*vice-président (Winnipeg, Manitoba)*

Shirley Adamson  
*(Whitehorse, Yukon)*

Nicole Beaudoin  
*(Laval, Québec)*

Gerald A. Clarke  
*(Halifax, Nouvelle-Écosse)*

Fred Ligorina D'Silva  
*(Toronto, Ontario)*

Ajit Gautam  
*(Moncton, Nouveau-Brunswick)*

Andrew J. Hladyshevsky  
*(Edmonton, Alberta)*

Chrystyna Holman  
*(Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard)*

Jack Jedwab  
*(Montréal, Québec)*

Peggy J. Johnson  
*(St. John's, Terre-Neuve)*

Krishan C. Joshee  
*(Edmonton, Alberta)*

Pana Merchant  
*(Regina, Saskatchewan)*

Maria Ausilia Morellato  
*(Vancouver, Colombie-Britannique)*

Subhas Ramcharan  
*(Tecumseh, Ontario)*

Paul A. Winn  
*(New Westminster, Colombie-Britannique)*

## NOS COORDONNÉES

Fondation canadienne des relations raciales  
4576, rue Yonge, bureau 701  
Toronto (Ontario) M2N 6N4

Téléphone : 1 888 240-4936 (sans frais)  
(416) 952-3500 (Toronto)

Télécopieur : 1 888 399-0333 (sans frais)  
(416) 952-3326 (Toronto)

courriel : [info@crr.ca](mailto:info@crr.ca)

Site Web : [www.crr.ca](http://www.crr.ca)

Traduction : Lise Roy/William J. Oxley

Conception et mise en page : Pivot Design Communications

*La Fondation canadienne des relations raciales ne partage pas nécessairement le point de vue des collaborateurs externes.*

ISSN 1493-8103

## Visitez nos sites Web

[www.crr.ca](http://www.crr.ca)

[www.uniscontrelracisme.com](http://www.uniscontrelracisme.com)

